

Annexe

Comptes 2022 de la CISTEP

STEP de Lausanne

Participation totale des communes : CHF 24'146'519.86

Participation de Pully : CHF 123'392.25



Rapport sur les constatations effectives à la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy CISTEP, relatives aux

COMPTE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES (STEP) ET REPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec vous et énumérées ci-après concernant le « compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) » et la « répartition des charges totales nettes », pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 « Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ». Nos opérations ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur l'état du compte d'exploitation et de la répartition des charges de la CISTEP et peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons réconcilié le compte de fonctionnement de l'exercice 2022 de la division traitement des eaux usées du Service de l'eau de la Ville de Lausanne avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2022 (Annexe 1) ;
2. Nous avons réconcilié les relevés de consommation d'eau fourni par le système SAP de la Ville de Lausanne ou ceux confirmés par certaines communes avec le tableau de répartition des charges totales nettes par commune (Annexe 2) ;
3. Nous avons procédé à la vérification arithmétique du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2022, et à la réconciliation avec le compte d'exploitation 2022 de la CISTEP.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les montants comparés concordent ;
2. Les écarts entre les données de consommation d'eau en 2022 issues du système SAP et les relevés fournis par certaines communes, et les données de consommation d'eau en 2022 utilisées pour déterminer la répartition des charges totales nettes sont présentés en annexe (Annexe 3) ;
3. Le tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2022 est arithmétiquement correct. Le montant total des charges à répartir dans le tableau de répartition des charges totales nettes par commune concorde avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2022.

Les opérations mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous ne donnons pas d'assurance sur le compte d'exploitation de la

station d'épuration des eaux usées (STEP) et la répartition des charges totales nettes au 31 décembre 2022.

Si nous avons procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review du compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de la répartition des charges totales nettes en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux rubriques et comptes désignés ci-dessus et non à de quelconques autres états financiers de la CISTEP pris dans leur ensemble.

Lausanne, le 27 février 2023

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Yves Tritten

experte-réviser agréée
(réviser responsable)

Ricardo Alvarez

expert-réviser agréé

Annexes :

1. Compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2022;
2. Tableau de répartition des charges totales nettes par commune au 31 décembre 2022 ;
3. Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2022 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2022 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

3 COMPTE D'EXPLOITATION 2022

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	29'612'452.96	29'612'452.96	29'653'800.00	29'653'800.00	27'670'041.27	27'670'041.27	
301 Traitements	5'490'798.57		5'564'000.00		5'271'351.92		STEP exploitation: ? EPT fixes + ? auxiliaires STEPACT: ?EPT
303 Cotisations AVS et AC	508'346.66		520'300.00		486'379.91		
304 Cotisations à la caisse de pensions	707'720.82		739'900.00		665'488.31		
305 Assurance accidents	27'965.08		36'600.00		34'773.62		
309 Frais de formation professionnelle	16'726.10		42'400.00		16'825.50		
310 Imprimés et fournitures de bureau			5'100.00		0.00		Financé à travers Epura SA
313 Marchandises	91.00		0.00		0.00		Elément de la facture du SALV, 5 litres de gel Biosanitizer H1
317 Déplacements, débours, dédommagements	1'651.43		2'600.00		1'016.63		Principalement repas annuel du personnel
318 Autres prestations de tiers, hors EPURA SA	69'760.70		209'700.00		53'846.75		Principalement Holinger AG et Integralia SA
318 Facture Epura SA	22'413'869.36		22'148'100.00		20'755'214.60		En fonction du bouclage des comptes d'Epura SA
390 Imputations internes	375'523.24		385'100.00		385'144.03		Service du personnel 75'323,24 Service des finances 132'200,- Comptabilité de direction 159'800,- RH de direction 8'200 -
434 Redevances et prestations facturées St-Sulpice		10'397.80		0.00		10'397.80	STAP St-Sulpice
434 Redevances et prestations facturées à Epura SA		7'077'460.80		7'368'300.00		6'773'258.96	STEP exploitation: 5'478'951,89 STEPACT: 1'598'508,91
436 Dédommagement de tiers		39'387.25		10'000.00		79'723.60	Importants remboursements des indemnités journalières de la part de la SUVA et APG
439 Autres recettes		4'467.15				26'330.38	Redistribution taxe sur le CO2
451 Participation du Canton aux charges		60'573.05		108'000.00			Participations en fonction des dépenses DGE - PRE
452 Participation des communes aux charges		22'420'166.91		22'167'500.00		20'780'330.53	Selon répartition de la CISTEP

Il n'y a pas eu de demande de crédit supplémentaire durant l'exercice 2022

4 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

	Comptes 2022 HT	Comptes 2021 HT	Budget 2022 HT
Montant total à répartir, nature 452	fr. 22'420'166.91	20'780'330.53	22'167'500
Total des montants selon surface imputable	fr. 1'299'551.36	1'366'300.47	1'418'224
Solde à répartir selon consommations	fr. 21'120'615.55	19'414'030.06	20'749'276
Volume total d'eau consommée :	m3 20'169'318.95	20'055'271	18'993'840
Charge nette (TVA en sus) par m3 d'eau consommée :	fr./m3 1.04717	0.96803	1.09242

	Consommations d'eau en 2022	Surface imputable* en ha	Répartitions comptes 2022		Comptes 2022 HT	TVA 2022	Comptes 2022 TTC	Budget 2022 HT	Comptes 2021 HT
			Participation à raison de fr. 1.04717 / m3	Participation à raison de fr. 500 / ha					
	[m3]	[ha]						[fr.]	
Chavannes-p-Renens	596'299	77.200	624'423.75	38'600.00	663'023.75	51'052.85	714'076.60	604'400.00	567'074.80
Cheseaux (y c. Bell SA)	342'710	5.278	358'874.10	2'638.75	361'512.85	27'836.50	389'349.35	381'100.00	375'369.55
Morrens	1'764	0.051	1'847.20	25.50	1'872.70	144.20	2'016.90	2'300.00	1'987.70
Crissier (réduit B.Braun + Tuiler)	868'369	17.767	909'326.25	8'883.30	918'209.55	70'702.15	988'911.70	815'700.00	758'475.50
Villars-Ste-Croix	61'814	5.176	64'729.50	2'587.90	67'317.40	5'183.45	72'500.85	92'800.00	82'229.50
Bussigny	630'352	19.618	660'082.90	9'808.80	669'891.70	51'581.65	721'473.35	355'400.00	619'897.35
Ecublens	917'257	55.792	960'519.90	27'896.00	988'415.90	76'108.05	1'064'523.95	992'000.00	931'556.00
Epalinges	676'914	228.571	708'840.60	114'285.50	823'126.10	63'380.70	886'506.80	831'300.00	757'619.30
Jouxens-Mézery	109'678	14.996	114'851.00	7'498.00	122'349.00	9'420.90	131'769.90	135'100.00	155'741.35
Lausanne (réduit Tridel)	12'109'576	1'307.820	12'680'730.75	653'910.00	13'334'640.75	1'026'767.35	14'361'408.10	13'239'900.00	12'161'936.76
Le Mont-s-Lausanne	807'745	364.557	845'842.70	182'278.66	1'028'121.36	79'165.35	1'107'286.71	1'161'900.00	829'527.62
Prilly	866'719	210.828	907'598.25	105'414.16	1'013'012.41	78'001.95	1'091'014.36	1'085'900.00	1'050'970.10
Pully (collecteur Vuachère)	96'518	27.000	101'070.35	13'500.00	114'570.35	8'821.90	123'392.25	125'200.00	111'861.50
Renens	1'453'416	216.133	1'521'967.15	108'066.25	1'630'033.40	125'512.55	1'755'545.95	1'640'400.00	1'730'256.30
Romanel-sur-Lausanne	264'783	27.556	277'271.65	13'778.05	291'049.70	22'410.85	313'460.55	290'300.00	255'504.10
Saint-Sulpice	365'405	20.761	382'639.50	10'380.50	393'020.00	30'262.55	423'282.55	413'800.00	390'323.10
	20'169'319	2'599.103	21'120'615.55	1'299'551.36	22'420'166.91	1'726'352.95	24'146'519.86	22'167'500	20'780'330.53

* en italique : pas de valeur reçue en 2022, utilisation de la donnée de 2021

Annexe 3: état des écarts entre les consommations d'eau en m3 2022 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2022 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

Commune	Consommation (m3) eau en 2022 source: BI SAP / confirmation de la commune	Consommations d'eau en 2022 (m3) selon le tableau de répartition des charges totales nettes	Ecart (m3)	Explications transmises par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne
Crissier	939'801.00	868'369.16	(71'431.84)	Réduction liée aux activités des sociétés B.Braun Médical SA et Tuileries Fribourg & Lausanne S.A. Guin.
Ecublens	1'208'310.00	917'257.00	(291'053.00)	Réduction liée aux réseaux hydrographiques qui ne se déversent pas tous dans la STEP de VIDY.
Lausanne (réduit Tridel)	12'133'139.00	12'109'576.19	(23'562.81)	Réduction liée aux opérations de l'usine de Tridel SA.
Prilly	866'753.00	866'719.00	(34.00)	
Pully (collecteur Vuachère)	348.00	96'518.00	96'170.00	Données transmises par le Service de l'eau de la commune de Pully.
Bussigny	391'102.00	630'352.00	239'250.00	Les compteurs situés sur la commune de Bussigny ont été relevés en décembre 2021 avant la reprise de son réseau de distribution d'eau potable par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, et en juin 2022. Il a donc été décidé de reprendre les données utilisées pour le décompte 2021 pour le calcul du décompte 2022. NB: ces données sont celles relevées lors du raccordement à la STEP de Vidy le 13 juillet 2020.
Villars-Ste-Croix	-	61'814.00	61'814.00	La commune de Villars-Ste-Croix n'ayant pas relevé ses compteurs pour le 2ème semestre 2022, elle a fourni comme référence les données de l'épuration de 2021 au Service de l'eau de la Ville de Lausanne.

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2022 Au Conseil communal de la Commune de Pully

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux ci-joints de la Commune de Pully, comprenant le bilan, les comptes 2022 - Charges et revenus par nature, le tableau des investissements, la liste des cautions et engagements, les associations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

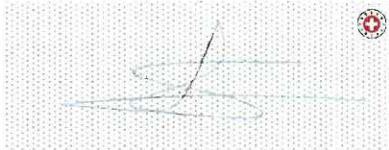
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 24 avril 2023

BDO SA



Gaëtan Storto

Expert-réviseur agréé



Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable